



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Environnement

Le Parti libéral invite le gouvernement du Québec à presser le pas.

Montréal, le 17 septembre 2002 – Réunis le week-end dernier en Conseil général, les délégués du Parti libéral du Québec ont adopté pas moins de sept résolutions en faveur de l'environnement, soit plus du quart des résolutions retenues. *«C'est une bonne nouvelle de voir que les délégués maintiennent la pression en ce début de mandat afin que les priorités en matière de protection de l'environnement soient réalisées rapidement»* a tenu à souligner Monsieur Guy Lessard, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Le RNCREQ est particulièrement heureux de constater que ces résolutions adoptées vont permettre d'accélérer la mise en oeuvre de réformes attendues de longue date. En outre, M. Lessard ajoute qu'*«elles faciliteront inévitablement le travail des associations, des groupes et des individus qui militent chaque jour, dans toutes les régions du Québec, en faveur de la protection de leur environnement.»* Le RNCREQ invite donc le gouvernement à donner suite à ces résolutions et offre l'entière collaboration des CRE pour leur mise en oeuvre.

Matières résiduelles

Les délégués du Parti libéral du Québec demandent au ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, de procéder le plus rapidement possible à la révision et à l'adoption du règlement sur l'élimination des matières résiduelles afin d'assurer l'atteinte des objectifs de réduction, de récupération et de recyclage de 2008.

Une résolution qui tombe à point dans le contexte où des gestionnaires municipaux tentent de repousser cet important échéancier. Elle permet d'envisager un véritable virage écologique dans le domaine de la gestion de nos déchets, en priorisant la réduction de la surconsommation, du gaspillage et de la pollution.

Route verte

Le ministère des Transports est invité à rétablir le financement prévu pour le développement et le maintien de la Route verte en 2004.

Il s'agit encore ici d'une bonne nouvelle puisque cela permettra de poursuivre la mise en place de ce réseau, et du coup, de réitérer l'importance de la pratique du vélo comme un des modes de déplacement alternatifs à favoriser pour réduire l'utilisation individuelle de l'automobile, et ce, dans la perspective d'une amélioration de la qualité de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie.

Eau

Faisant suite à la commission d'enquête du BAPE sur la gestion de l'eau, puis au dépôt de la Politique nationale de l'eau, les délégués attendent du gouvernement qu'il adopte rapidement la «Loi de l'assainissement de l'eau du Québec», visant à protéger cette précieuse ressource. Selon les délégués, cette Loi devra s'inspirer largement et concrètement de la très avant-gardiste «Loi de l'assainissement de l'eau du Nouveau-Brunswick».

Cette nouvelle loi permettra enfin de jeter les bases d'une gestion saine et durable de l'eau au Québec. Elle permettra d'assurer à tous les Québécois d'aujourd'hui et de demain un approvisionnement en eau potable de qualité, d'une part, et la protection des milieux aquatiques, essentiels au maintien de la vie, d'autre part.

Pollution atmosphérique

Le ministre de l'Environnement doit mettre en place dans les plus brefs délais un programme de réduction des émissions polluantes des véhicules automobiles, notamment pour les véhicules lourds.

Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le RNCREQ. Avec l'accroissement du nombre et de la durée des épisodes de smog au Québec, entre autres, le gouvernement du Québec ne peut plus se permettre de prendre du retard par rapport aux autres provinces et autres États américains qui ont déjà mis en place des programmes d'inspection et d'entretien des véhicules. Rappelons que ce programme permettra d'améliorer de façon significative la qualité de l'air, et conséquemment, la santé de la population. Plus précisément, il réduira les émissions de certains gaz, notamment les hydrocarbures (HC) et le monoxyde de carbone (CO) en plus de permettre une réduction globale de la consommation de carburant.

Parcs nationaux du Québec

Enfin, les délégués insistent auprès du gouvernement pour qu'il clarifie la Loi sur les parcs, afin qu'elle interdise clairement, sans ambiguïté, toute possibilité d'abolir un parc, de le réduire et d'échanger des terrains faisant partie d'un parc.

Les Parcs du Québec sont des joyaux de notre patrimoine naturel. Ils feront ainsi toujours l'objet d'une forte pression de développement, notamment en matière d'offre d'activités récréotouristiques (comme c'est présentement le cas pour les Parcs du Mont-Orford et du Mont Tremblant). Cette modification à la loi permettra de mettre un frein, une fois pour toutes, aux menaces qui pèsent sur leur intégrité territoriale.

Une ombre au tableau

Le RNCREQ regrette toutefois que le Parti libéral ait aussi adopté une résolution pour accélérer les travaux de parachèvement de l'autoroute 25.

En conformité avec les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de lutte aux changements climatiques, le RNCREQ s'attend à ce que le gouvernement subordonne cette décision à une révision complète du plan de transport de la région de Montréal. Cette révision doit intégrer la contribution du secteur des transports à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (dans le contexte des obligations découlant du protocole de Kyoto), et la nécessité de privilégier avant tout le transport en commun comme solution aux problèmes de congestion aux heures de pointe.

- 30 -

Source : Guy Lessard, président du RNCREQ, Tél.: 1-418-338-1906

Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, Tél. : 1-514-861-7022

Le cahier des résolutions adoptées lors du Congrès général du PLQ est disponible sur le site web du Parti au www.plq.org